



# Conditions Générales d'Utilisation de Paris fournisseurs, portail fournisseurs de la collectivité parisienne.

**En date du 15/05/2013, les présentes conditions générales du portail Paris fournisseurs ont pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation du portail par le fournisseur de la collectivité parisienne.**

## 1. Définition et objet du portail Paris fournisseurs

Paris fournisseurs est un portail personnalisé et sécurisé d'échanges entre les services de la Ville de Paris et les fournisseurs de la collectivité parisienne.

Le portail se présente sous la forme d'un site internet gratuit hébergé dans l'espace professionnel de paris.fr. Il est également accessible à partir de l'adresse dédiée <https://fournisseurs.paris.fr>

Accessible via un processus d'authentification sécurisé, ces télé-services permettent aux fournisseurs de l'ensemble des directions de la Ville, du département, et des mairies d'arrondissement de consulter et suivre leurs factures et paiements, saisir des propositions de service fait, modifier des données administratives et accéder à des notifications transmises par les services de la Ville de Paris.

**En faisant usage du service, l'utilisateur est réputé avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des termes et mentions d'avertissement des présentes conditions d'utilisations.**

## 2. Modalité d'accès et d'utilisation

### 2.1 Prérequis techniques

L'utilisation du service requiert une connexion et un navigateur internet.

Aucun module supplémentaire ne doit être installé sur le navigateur.

Afin de garantir un bon fonctionnement du portail, il est conseillé d'utiliser les versions de navigateurs suivantes :

- Internet Explorer 8 et supérieure,
- Firefox 15 et supérieure,
- Safari 5.1.7 et supérieure,
- Opera 12.02 et supérieure,
- Chrome 22 et supérieure.

### 2.2 Autorisation d'accès

L'accès au portail Paris fournisseurs est réservé aux fournisseurs qui délivrent une prestation à la Ville, au département, et aux mairies d'arrondissement.

Le fournisseur ne peut accéder au portail Paris fournisseurs et l'utiliser que dans le cadre de ses relations avec la collectivité parisienne, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs utilisateurs.



L'utilisateur est une personne physique, membre du personnel du fournisseur, ayant la capacité et le pouvoir de représenter le fournisseur, et d'agir en son nom et pour son compte dans le portail, dans le respect des CGU.

L'utilisateur, autorisé par la collectivité parisienne, accède au portail, au moyen d'un identifiant unique et personnel, ainsi que d'un mot de passe, qui lui auront préalablement été transmis par la Ville.

Il est de la responsabilité de l'entreprise de choisir à qui elle affecte ses droits d'accès en particulier pour la création du premier compte utilisateur.

La première personne de l'entreprise à s'inscrire au portail est par défaut administrateur. L'administrateur reçoit les demandes de création de compte, les valide et affecte des droits d'utilisation. Il peut inviter d'autres personnes à s'inscrire.

L'accès au portail et à son contenu est subordonné à l'acceptation des CGU, matérialisé par une coche « j'accepte » dans la procédure d'inscription du premier compte utilisateur.

Le fait pour le premier utilisateur d'accomplir cette action vaut acceptation desdites CGU, au nom et pour le compte du fournisseur et de l'ensemble des autres comptes utilisateurs.

Cette acceptation aura la même valeur probante et les mêmes effets juridiques qu'une version sur support papier revêtue d'une signature manuscrite. Les CGU seront portées à la connaissance des autres comptes utilisateurs autorisés par la Ville, lors de l'attribution à chacun d'eux par la Ville de leur identifiant et de leur mot de passe. A réception des CGU, lesdits utilisateurs s'engageront à en prendre connaissance, et à les appliquer à chaque utilisation à venir du portail Paris fournisseurs.

Les identifiants utilisateurs et mots de passe délivrés par la collectivité parisienne à chaque compte utilisateur sont strictement personnels.

**Le fournisseur et chacun de ses comptes utilisateurs sont responsables de la préservation et la confidentialité des mots de passe et identifiants utilisateurs.**

## 2.3 Conditions d'utilisation

L'utilisation de l'identifiant utilisateur et du mot de passe attribués à un utilisateur est considérée comme étant effectuée par ledit utilisateur, et sous sa seule responsabilité.

La collectivité parisienne ne procédera pas à un contrôle a priori au moment de la connexion via le mot de passe et / ou l'identifiant utilisateur au portail Paris Fournisseurs de l'identité de la personne qui se connecte.

**La collectivité parisienne ne saurait donc être responsable de l'utilisation frauduleuse d'un identifiant ou d'un mot de passe par une tierce personne qui n'a pas la qualité d'utilisateur autorisé.**

Le fournisseur s'engage à vérifier que chacun de ses comptes utilisateurs **(a)** a la capacité et le pouvoir d'engager ledit fournisseur et d'agir en son nom et pour son compte à travers le portail Paris fournisseur, **(b)** assume la responsabilité de la sécurité et/ou de l'utilisation de son mot de passe / Identifiant utilisateur **(c)** ne révèle pas son mot de passe / identifiant utilisateur à un tiers, **(d)** n'autorise aucune autre personne physique ou morale à utiliser son mot de passe /identifiant utilisateur, **(e)** utilise le portail Paris fournisseurs conformément aux CGU.

Les utilisateurs autorisés peuvent réinitialiser leurs identifiants en cas de perte d'un mot de passe et/ou identifiant utilisateurs.

Le fournisseur est seul et unique responsable de toute utilisation ou accès au portail Paris fournisseurs par quiconque accédant au dit Portail, de quelque manière que ce soit, en utilisant les mots de passe / identifiants utilisateurs dudit fournisseur ou de ses comptes utilisateurs associés.

La collectivité parisienne ne sera en aucun cas responsable de la gestion, du contrôle et/ou de la surveillance de l'utilisation du portail Paris fournisseurs par les comptes utilisateurs.



Le fournisseur devra immédiatement informer la collectivité parisienne de toute utilisation frauduleuse de ses identifiants/ mots de passe, dès qu'il en aura connaissance.

De manière générale, le fournisseur et les comptes utilisateurs autorisés s'engagent à ne pas utiliser le portail Paris fournisseurs de manière frauduleuse, illégale ou sans autorisation, notamment en créant sur d'autres sites Internet des cadres utilisant des éléments d'information obtenus via le portail Paris Fournisseurs ou s'y rapportant.

Il est formellement interdit au fournisseur d'utiliser un automate pour réaliser des tâches inaccessibles à travers l'interface homme-machine standard du portail Paris fournisseurs ou de ses applications.

Le fournisseur s'engage en outre à utiliser le portail Paris fournisseur conformément à sa destination, et à ne pas porter préjudice à l'image de la Ville de Paris, du département et des mairies d'arrondissement, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit au moyen de l'utilisation qu'il fera du portail Paris fournisseurs.

Le fournisseur assure une surveillance régulière des accès des comptes utilisateurs de manière à prévenir tout comportement pouvant porter atteinte à l'objet et à la finalité du portail Paris fournisseurs, à ses applications, ou à l'intégrité des données publiées.

**Le fournisseur s'engage à contrôler la pertinence du statut de premier compte utilisateur, par défaut il s'agit du compte administrateur.**

### **3. Durée de validité, suspension et résiliation**

La Ville de Paris se réserve la liberté de faire évoluer, de modifier ou de suspendre, sans préavis, le portail pour des raisons de maintenance ou pour tout autre motif jugé nécessaire. L'indisponibilité du portail ne donne droit à aucune indemnité.

Les termes des présentes conditions générales d'utilisation peuvent également être amendés à tout moment, sans préavis, en fonction des modifications apportées au portail, de l'évolution de la législation ou pour tout autre motif jugé nécessaire. Il appartient à l'utilisateur de s'informer des conditions générales d'utilisation du portail, dont seule la version accessible en ligne est réputée en vigueur.

#### **3.1 Résiliation**

En cas de résiliation des CGU pour quelque raison que ce soit, tous les droits accordés au fournisseur et à ses comptes utilisateurs autorisés prendront fin.

Le fournisseur et ses comptes utilisateurs ne seront plus en mesure d'accéder au portail Paris fournisseurs.

Sans préjudice des cas légaux de résiliation, la collectivité parisienne se réserve le droit de résilier les CGU :

- en cas de manquement par le fournisseur et/ou les utilisateurs autorisés à toute ou partie de leurs obligations au titre des CGU, et plus généralement de tout manquement aux lois et réglementations en vigueur applicables aux activités du fournisseur sur le portail Paris fournisseurs, par son intermédiaire ou s'y rapportant, sans préjudice de tous autres droits et actions au profit de la collectivité parisienne. Sans qu'il soit besoin d'aucune intervention judiciaire, la résiliation s'effectuera de plein droit.

#### **3.2 Suspension**

La collectivité parisienne se réserve le droit de suspendre à tout moment l'accès du fournisseur et de ses utilisateurs autorisés au portail Paris fournisseurs :

- du fait des activités de maintenance du portail Paris fournisseurs. La Ville s'engage à tout mettre en œuvre pour rétablir le service dans les meilleurs délais ;



- du fait de problèmes techniques provenant de l'infrastructure. La Ville s'engage à tout mettre en œuvre pour rétablir le service dans les meilleurs délais ;
- du fait d'un manquement par le fournisseur et/ou un compte utilisateur à l'une de leurs obligations au titre des CGU.

#### **4. Protection des données personnelles. Traitement des données à caractère personnel**

**La Ville de Paris s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires permettant de garantir la sécurité et la confidentialité des informations fournies par l'utilisateur.**

En application de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui le concernent.

La Ville de Paris s'engage à n'opérer aucune commercialisation des informations transmises par l'utilisateur au moyen du portail, et à ne pas les communiquer à des tiers.

#### **5. Sécurité**

Chaque partie fera ses meilleurs efforts, dans l'usage qu'elles vont faire du portail Paris fournisseurs, pour ne procéder à aucune manipulation susceptible d'entraîner des virus et des pannes informatiques, fonctionnelles ou de tout ordre qui pourrait affecter le fonctionnement du portail Paris fournisseurs, notamment dans le cadre de l'utilisation d'un automate, ou de tout serveur ou service accessible par l'intermédiaire du portail Paris fournisseurs.

Par contenu, on entend les informations, documents, ou tout autre élément qui feront l'objet d'échange entre la collectivité parisienne et le fournisseur via le portail Paris fournisseurs.

#### **6. Confidentialité**

Les Informations Confidentielles incluent l'ensemble des contenus.

La Ville et le fournisseur s'engagent à considérer comme strictement confidentielle, et à ne pas divulguer à des tiers, de manière directe ou indirecte, à titre onéreux ou gratuit, sous quelque forme que ce soit, toute Information Confidentielle, ne pas les mettre à la disposition d'une personne ou d'un organisme sans l'accord préalable et écrit, et sous réserve d'avoir fait signer à ce tiers, cette personne ou cet organisme un accord de confidentialité.

La Ville et le fournisseur s'engagent à ne pas utiliser les Informations Confidentielles à d'autres fins que celle de l'utilisation du portail Paris fournisseurs.

La Ville et le fournisseur s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger et préserver les Informations Confidentielles contre toute divulgation.

La Ville et le fournisseur s'engagent en outre à ce que les Informations Confidentielles qu'elles reçoivent de l'autre partie :

- ne soient pas copiées ou reproduites, ni dupliquées, totalement ou partiellement, directement ou indirectement, sans l'autorisation préalable et écrite de la partie qui les lui a divulguées et uniquement aux fins de l'utilisation du portail Paris fournisseurs, ou dans le cadre dudit portail.
- ne soient utilisées que dans le cadre du portail Paris fournisseurs,

L'obligation de confidentialité prévue au présent article s'appliquera pendant toute la durée de l'utilisation par le fournisseur du portail Paris fournisseurs, et survivra pendant dix années à l'échéance des CGU pour quelque raison que ce soit.



## 7. Propriété intellectuelle

La structure générale du Portail Fournisseurs accessible via l'adresse <https://fournisseurs.paris.fr>, les informations, pictogrammes, photographies, images, vidéos animées sonores ou non et autre document composant le portail Paris fournisseurs sont la propriété de la collectivité parisienne ou de tiers ayant autorisé limitativement la collectivité parisienne à les utiliser, et sont protégés par un droit de propriété intellectuelle.

A ce titre, toute reproduction, représentation, adaptation, traduction et/ou transformation, partielle ou intégrale, du portail Paris fournisseurs ou d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit (y compris par transfert sur un autre site), sans autorisation préalable et écrite de la Ville de Paris, est interdite, à l'exception des copies pour usage privé, et constituerait une contrefaçon sanctionnée en particulier par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, susceptible d'engager la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur.

## 8. Engagements et responsabilité

En cas d'utilisation frauduleuse, illégale, sans autorisation du portail Paris fournisseurs par le fournisseur et les comptes utilisateurs, le fournisseur doit garantir la collectivité parisienne contre toutes actions, demandes d'indemnité ou de dommages et intérêts découlant ou se rapportant à une action ou à une omission d'un de ses comptes utilisateurs ou découlant ou se rapportant à l'utilisation du portail Paris fournisseurs.

L'utilisateur du portail s'engage à ne fournir que des informations exactes, à jour et complètes.

Dans l'hypothèse où l'utilisateur fournit des informations fausses, inexactes, périmées ou incomplètes, la Ville de Paris se réserve le droit de ne pas prendre en compte les informations communiquées par l'utilisateur, sans préjudice des éventuelles actions en responsabilité pénale et civile qui pourraient être engagées à son encontre.

Il est rappelé que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 du Code Pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.